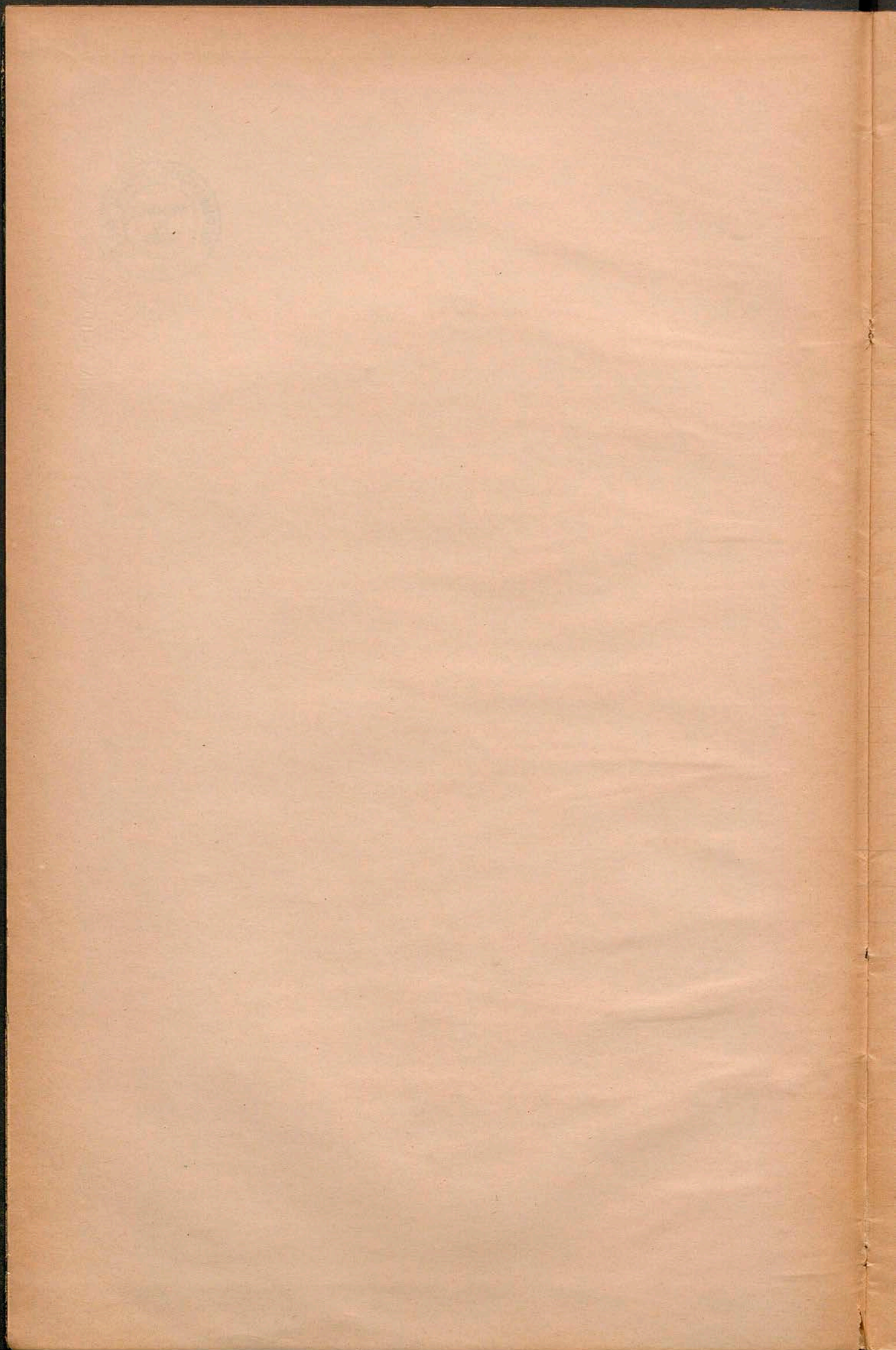


COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi ayant pour objet d'interdire la pêche aux étrangers dans les eaux territoriales de France et d'Algérie. (N° 192, session 1885.) — Nommée le 2 juillet 1885.

MM.

- 1^{er} BUREAU : MAUGUIN.
2° — COMBESCURE.
3° — CHARDON. ✕
4° — CORDELET.
5° — ISAAC.
6° — AMIRAL JAURES.
7° — MICHAUX.
8° — AMIRAL PEYRON.
9° — AMIRAL VÉRON. ✕



Le Sept juillet 1881

Les membres de la Commission sont au nombre de sept,
Sont absents M. M. Chardon & Amiral Tiron

M. Combes est nommé président, M. Beau
Secrétaire

M. Mauguin ~~fait remarquer~~ ^{dit} qu'il est favorable
à la loi

M. L. Prud'homme fait la même ~~de~~ déclaration, que c'est
un article par tous les membres de la Commission

M. Beau fait remarquer d'ailleurs qu'elle est jointe
à l'interdiction et est adoptée comme régime de droit commun,
M. Beau ne sera plus faite que d'y déroger par des Conventions
particulières, quand la loi sera votée en son entier

M. L'Amiral Tiron se proteste au sein de la Commission
Il acquiesce au projet de loi

La Commission s'occupe alors de la nomination de son
rapporteur, et désigne M. Mauguin.

La séance est levée à deux heures moins un
quart

Le Président
J. Combes

Le Secrétaire
A. Beau

Le vingt-sept juillet 1881

La Commission se réunit pour entendre lecture du rapport de
M. Mauguin

Le rapport, qui conduit à l'adoption du projet présenté
par le Gouvernement, est adopté à l'unanimité

La séance est levée à deux heures

Le Président

Le Secrétaire

A. Beau